



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité Sainte-Aurélie
Beauce-Sud

Aux contribuables de la Municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné,

Stéphane Hétu, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite
Municipalité,

QUE conformément à l'article 176.1 du *Code Municipal du Québec*, le trésorier de la Municipalité de Sainte-Aurélie déposera le rapport financier et le rapport de l'auditeur indépendant transmis en vertu de la Loi au cours d'une séance ordinaire du conseil qui sera tenue **le 3 avril 2017 à 19 h**, au 149, chemin des Bois-Francis à Sainte-Aurélie, comté de Beauce-Sud.

DONNÉ À SAINTE-AURÉLIE, CE 28 MARS 2017.

Stéphane Hétu
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à Sainte-Aurélie, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé au bureau municipal, situé au 151A, chemin des Bois-Francis, ainsi qu'à la Caisse Desjardins du Sud de la Beauce, située au 164, chemin des Bois-Francis, entre 8 h et 16 h 30, le 28^e jour du mois de mars de l'année deux mille dix-sept (2017).

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 28^e jour du mois de mars de l'année deux mille dix-sept (2017).

Stéphane Hétu
Directeur général et secrétaire-trésorier